

62/023 du II/OI/1982

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° /MTPS-DGTFP-DFP/28

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de certains Instituteurs Contractuels, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête POUTY-MAKOSSO Jean Félix.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n°62/130/MF du 9.7.1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires;
- Vu le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- Vu le décret n°63/81 FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
- Vu le décret n°64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- Vu le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- Vu le décret n°67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- Vu le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;
- Vu le bordereau d'envoi n°0867/MEN-DPAA du 10.12.1980 de la Direction du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant les dossiers des intéressés;
- Vu l'arrêté n° 5885/MJT.DGTFP.DFP du 4 Juillet 1980 portant engagement de certains Candidats Contractuels;

D.B.

B.C.F.

Vu le décret n°81/707/SSG du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n°80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;

DECRET

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n°67/304 du 30.9.1967 susvisé, les Instituteurs Contractuels dont les noms suivent, titulaires de la Licence en Sciences de l'Education, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

- POUTY-MAKOSSO Jean Félix, né le 15.02.1955 à Bikamba
- ZINGA Antoine, né le 20.03.1955 à Yloumata
- KOUNOU Raoul, né vers 1950 à Mossaka
- MBEMBA André, né le 29.12.1954 à Brazzaville
- MISSAMOU François Régis, né le 16.04.1949 à Kimba (Mission)

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la rentrée scolaire 1979-1980 et du point de vue de la solde pour compter du 19.10.1981 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

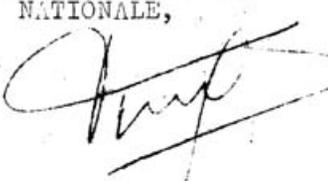
BRAZZAVILLE, LE II Janvier 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
PREVOYANCE SOCIALE,

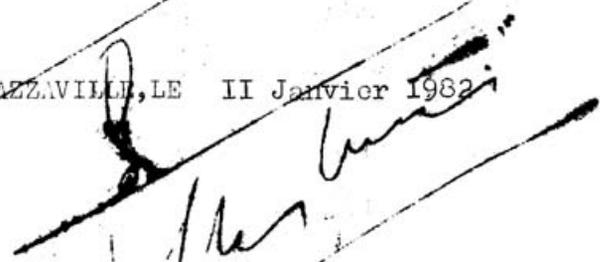

Bernard COMBO MATSIONA.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

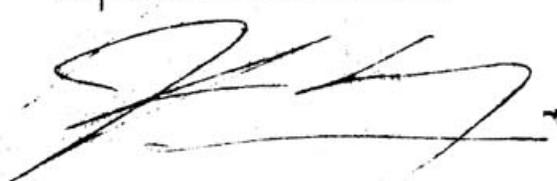

Antoine NDINGA-DBA.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	2
DGTPS/DFP.....	3
DFP/DST.....	3
DB.....	2
DCF.....	2
B/SOLDE.....	5
MEN/CAB.....	2
DGAS.....	2
DPAA.....	5
RECETTES.....	10


CORONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.